

14 Ter, Place de la Saline
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
Fax : 03 87 05 27 27
administration@cc-saulnois.fr

Communiqué

Les déchets de plâtrerie, huisseries et pneus sont désormais acceptés dans les déchèteries du Saulnois

Pour s'adapter aux besoins de ses usagers et contribuer à améliorer le recyclage des matériaux, la Communauté de Communes du Saulnois s'est récemment engagée avec deux nouveaux partenaires, pour accepter de nouveaux déchets en déchèterie, à savoir les pneumatiques, les déchets de plâtrerie ainsi que les huisseries.

Le dépôt de pneumatiques est désormais possible dans les déchèteries de Delme et Albestroff



Les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers des particuliers sont acceptés dans une benne mise à leur disposition.

Attention, seuls les pneus de véhicules automobiles de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes, 4x4, motos ou scooters (hors cycles) peuvent être déposés.

La collecte des pneus est gratuite mais ils doivent impérativement être secs et non souillés. Le dépôt est limité à 8 pneus par an et par foyer.

Les pneus usagés collectés seront ensuite recyclés. Les pneus réutilisables seront rechapés et utilisés en pneus d'occasion. L'ensemble des autres pneus termineront leur course, soit en guise de combustibles de fonderies et cimenteries, en granulés de caoutchouc pour réaliser des aires de jeux ou des enrobés routiers, en plaquette pour des remblais ou en mur de soutènement.

Le plâtre, un matériau recyclable à l'infini !

Dorénavant, les déchets de plâtrerie sont admis dans les 4 déchèteries pour leur assurer un recyclage complet. Il s'agit des sacs de plâtre, des plaques de plâtre standard, hydrofuges (vertes), phoniques (bleues), anti-feu (roses), des dalles de plafond en plâtre et des plaques de béton cellulaire. Ces plaques peuvent être peintes ou revêtues de papiers peints.



En revanche, les plaques présentant des doublages tels que le polystyrène noir, la laine de verre ou le polyuréthane ne sont pas acceptées.

Pour pouvoir assurer ensuite le recyclage de ces déchets, les rails, les montants métalliques, les revêtements en PVC et les revêtements à base de fibres de verre ne seront pas mélangés et seront déposés dans d'autres bennes sur le site.

La plâtre, matériau issu du gypse, roche tendre entièrement cristalline, dispose d'un cycle de vie illimité. Après la séparation des cartons ou papier des plaques, le plâtre est broyé pour obtenir une nouvelle poudre de gypse et ainsi économiser les ressources naturelles.

Portes, fenêtres, encadrements et volets en bois, alu ou PVC sont les bienvenus en déchèterie



Ces déchets, après un démantèlement manuel, sont intégralement recyclés pour être réutilisés dans plusieurs domaines. Le verre deviendra du calcin pour la production de verre plat bas carbone, le bois sera valorisé en matière pour la conception de panneaux de bois aggloméré et/ou énergétique, le PVC sera réutilisé en plasturgie et les métaux dans l'industrie métallurgique.

- Pour les particuliers, les dépôts de pneus, plâtrerie et huisserie sont compris dans leur redevance.
- Pour les professionnels, les déchets de plâtre sont facturés à 10€ le m³ et les huisseries à 5€ par unité.

Les gardiens de déchèterie sont les meilleurs interlocuteurs pour vous indiquer où déposer vos déchets.

Contact :

Service Déchets Ménagers
03 87 05 24 36
dechets@cc-saulnois.fr

Contact Presse :

Cécile CHAPUT
03 87 05 80 76
cecile.chaput@cc-saulnois.fr